

# LATHAM® Safety Cover Warranty

The manufacturer warrants to the original retail purchaser, that if a Latham Pool Products Safety Cover swimming pool cover shall fail due to a separation of sewn joints within the number of years based on the warranty schedule below, from the date of original purchase, and your purchase has been registered within thirty (30) days either by completing, signing and returning the attached warranty card to the manufacturer or through our website at [www.yourpoolwarranty.com](http://www.yourpoolwarranty.com). This warranty shall be void unless the attached card or electronic registration has been completed and sent to the manufacturer within thirty (30) days of original purchase.

During the first two (2) to five (5) years – depending on the material – from the date of original purchase, there shall be no charge to the purchaser for repair or replacement of a defective Latham Pool Products Safety Cover. The manufacturer will repair any such defect or supply a new safety cover at our discretion, freight prepaid by manufacturer. Thereafter, the purchaser will be charged the prorated percentage of the retail price of the product at the time of replacement or 100% repair cost plus all shipping charges. The purchaser's costs will be based on the length of time from the date of original purchase to the date a warranty claim is made. The following schedule sets forth the percentage rate to be paid by the purchaser:

<b>9000MX™ Max Shade Mesh (25 Year / 5 Full)</b>	
Beginning year one until end of the fifth year	n/c
Beginning the sixth year until end of the tenth year	50%
Beginning the 11th year until end of the 19th year	70%
Beginning the 20th year until end of the 25th year	90%
<b>7000MS™ High Shade Mesh (20 Year / 5 Full)</b>	
From the beginning of the first year to the end of the fifth year	n/c
From the beginning of the sixth year to the end of the tenth year	50%
From the beginning of the 11th year to the end of the 15th year	70%
From the beginning of the 16th year to the end of the 20th year	90%
<b>5000M™ Standard Mesh (15 Year / 3 Full)</b>	
From the beginning of the first year to the end of the third year	n/c
From the beginning of the fourth year to the end of the eighth year	50%
From the beginning of the ninth year to the end of the 11th year	70%
From the beginning of the 12th year to the end of the 15th year	90%
<b>1000V™ Heavy Duty Solid Vinyl (15 Year / 3 Full)</b>	
From the beginning of the first year to the end of the third year	n/c
From the beginning of the fourth year to the end of the eighth year	50%
From the beginning of the ninth year to the end of the 11th year	70%
From the beginning of the 12th year to the end of the 15th year	90%
<b>500P™ Lite Duty Solid Vinyl (12 Year / 2 Full)</b>	
From the beginning of the first year to the end of the second year	n/c
From the beginning of the third year to the end of the fifth year	50%
From the beginning of the sixth year to the end of the eighth year	70%
From the beginning of the ninth year to the end of the 12th year	90%

This warranty is subject to the following additional terms and conditions:  
 The purchaser must make any claim for warranty coverage. Upon review of such claim, the manufacturer may instruct the purchaser to return the safety cover, freight prepaid, or send photographs of the defective cover, postage prepaid, to 1231 Kamato Road, Mississauga, Ontario, L4W 2M2 Canada. Upon inspection of the return, the purchaser will be informed as soon as possible as to the disposition of the claim.

This warranty relates only to manufacturing defects and does not cover discoloration, damage or failure resulting from other causes, including, but not limited to, acts of God, misuse or abuse, improper maintenance, accident, consumer negligence, design alteration, fire, ice, exposure to excessive heat or cold, water loss, or improper assembly or installation, frayed straps or damaged hardware due to excessive load on cover (i.e. snow, water, walking on cover), material breakdown due to sun degradation, mildew, and natural aging.

The manufacturer shall not be responsible for labour charges or any additional costs from related damage that may occur. The manufacturer shall not be responsible for the cost of removal or replacement of the product under warranty, nor for any other expenses or damages that might be incurred as the result of such removal or replacement. The purchaser shall pay the cost of any return freight after the third or fifth year (see warranty schedule) of this warranty as well as any installation costs.

ANY IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE HEREBY LIMITED TO THE DURATION OF THIS WRITTEN WARRANTY. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG AN IMPLIED WARRANTY LASTS, SO THE ABOVE LIMITATION MAY NOT APPLY IN THOSE STATES.

UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE MANUFACTURER BE LIABLE FOR SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY DAMAGES FOR LOSS OF USE OF POOL, INJURY TO, OR DEATH OF, ANY PERSON, OR DAMAGE TO PROPERTY, AND ANY CLAIMS THEREFOR ARE HEREBY SPECIFICALLY DISCLAIMED AND EXCLUDED. SOME STATES DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. THEREFORE, THE ABOVE LIMITATION MAY NOT APPLY IN THOSE STATES.

This warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights that vary from state to state.

No representative of the manufacturer or any of its agents, distributors, or dealers has any authority to alter in any manner the terms of this warranty.

The manufacturer is not responsible for any undertaking, representation or warranty by any other person beyond those expressly set forth in this warranty certificate. The term of this warranty shall not create or extend any statute of limitations or other time limitation of any kind. By registering this warranty, you confirm you have read and understand the conditions of this warranty. It is the purchaser's responsibility to follow all safety instructions provided with the Latham Pool Products Safety Cover product and to educate all users of the product as to its safe and proper use. At no time should anyone intentionally walk onto the cover.

Latham Pool Products Safety Cover  
 Warranty Department  
 1231 Kamato Road  
 Mississauga, Ontario, L4W 2M2 Canada

1-888-MYPOOL2 (1-888-697-6652) | [www.yourpoolwarranty.com](http://www.yourpoolwarranty.com)  
 LB295F.15 6/15 cf

## WARRANTY REGISTRATION / ENREGISTREMENT DE GARANTIE – LATHAM POOL PRODUCTS, INC. SAFETY COVER / COUVERTURE DE SÉCURITÉ

Warranty shall be void unless this card is completed, signed and returned within thirty (30) days. [www.yourpoolwarranty.com](http://www.yourpoolwarranty.com)  
 La garantie n'entre en vigueur qu'à condition que cette carte soit complétée, signée et envoyée dans les trente (30) jours

PURCHASER'S NAME / nom de l'acheteur

PURCHASED FROM / nom du magasin

ADDRESS / adresse

ADDRESS / adresse

EMAIL ADDRESS/ adresse email

STOCK # / no de stock

CITY, STATE & ZIP/ ville, prov., code postal

COVER SERIAL # / no de série de la couverture

POOL MODEL & SIZE / modèle et dimensions de la piscine

DATE INSTALLED/ date d'installation

INSTALLED BY (check one):  
 COUVERTURE INSTALLÉE PAR. (cocher une case)  
 Dealer / détaillant  
 Private installer / installateur privé  
 Consumer purchaser / acheteur consommateur

**IMPORTANT!**  
 PLEASE READ AND SIGN/  
 VEUILLEZ LIRE ET SIGNER.

I have received and reviewed the Latham Pool Products, Inc. Owner's Operating and Safety information package.

J'ai reçu et examiné "les documents de l'utilisateur" de Latham splash portant sur l'utilisation et la sécurité de la couverture de sécurité

Owner's Signature  
 Signature du propriétaire

Date

Please email me reminders for factory recommended maintenance  S'il vous plaît écrivez-moi des rappels pour l'entretien de l'usine recommandée

# LATHAM® Garantie sur couverture de sécurité

Le fabricant offre à l'acheteur original d'une toile de sécurité pour piscine de Latham Pool Products une garantie contre toute défectuosité due à la séparation des joints cousus qui dépend du nombre d'années écoulées depuis la date originale d'achat, comme l'indique le calendrier de garantie ci-dessous. Pour que la garantie soit en vigueur, l'acheteur doit enregistrer son achat dans les trente (30) jours en complétant, signant et retournant au fabricant la carte de garantie ci-jointe ou en l'enregistrant par le biais de notre site Web au [www.yourpoolwarranty.com](http://www.yourpoolwarranty.com). Cette garantie sera annulée si la carte ci-jointe ou l'enregistrement électronique n'est pas reçu dans les trente (30) jours de la date originale d'achat.

Au cours des deux (2) à cinq (5) premières années (consultez le calendrier de garantie) suivant la date originale d'achat, aucuns frais de réparation ou de remplacement ne seront facturés à l'acheteur dans le cas d'une couverture de sécurité de Latham Pool Products défectueuse. Le fabricant réparera toute défectuosité ou fournira une nouvelle couverture de sécurité, à sa discrétion, et payera les coûts de transport. Par la suite, l'acheteur sera facturé un pourcentage, au prorata, du prix de détail du produit au moment du remplacement ou 100 % des coûts de réparation, y compris tous les frais d'expédition. Les coûts facturés à l'acheteur dépendront du laps de temps écoulé entre la date originale d'achat et la date de la réclamation sous garantie. Le calendrier suivant précise le pourcentage que devra payer l'acheteur :

## 9000MX™ Max Shade Mesh (25 ans / 5 ans garantie complète)

Début de la première année jusqu'à la fin de la cinquième année. . . . .	aucuns frais
Début de la sixième année jusqu'à la fin de la dixième année. . . . .	50 %
Début de la 11e année jusqu'à la fin de la 19e année. . . . .	70 %
Début de la 20e année jusqu'à la fin de la 25e année. . . . .	90 %

## 7000MS™ High Shade Mesh (20 ans / 5 ans garantie complète)

Début de la première année jusqu'à la fin de la cinquième année. . . . .	aucuns frais
Début de la sixième année jusqu'à la fin de la dixième année. . . . .	50 %
Début de la 11e année jusqu'à la fin de la 15e année. . . . .	70 %
Début de la 16e année jusqu'à la fin de la 20e année. . . . .	90 %

## 5000M™ Standard Mesh (15 ans / 3 ans garantie complète)

Début de la première année jusqu'à la fin de la troisième année. . . . .	aucuns frais
Début de la quatrième année jusqu'à la fin de la huitième année. . . . .	50 %
Début de la neuvième année jusqu'à la fin de la 11e année. . . . .	70 %
Début de la 12e année jusqu'à la fin de la 15e année. . . . .	90 %

## 1000V™ Heavy Duty Solid Vinyl (15 ans / 3 ans garantie complète)

Début de la première année jusqu'à la fin de la troisième année. . . . .	aucuns frais
Début de la quatrième année jusqu'à la fin de la huitième année. . . . .	50 %
Début de la neuvième année jusqu'à la fin de la 11e année. . . . .	70 %
Début de la 12e année jusqu'à la fin de la 15e année. . . . .	90 %

## 500P™ Lite Duty Solid Vinyl (12 ans / 2 ans garantie complète)

Début de la première année jusqu'à la fin de la deuxième année. . . . .	aucuns frais
Début de la troisième année jusqu'à la fin de la cinquième année. . . . .	50 %
Début de la sixième année jusqu'à la fin de la huitième année. . . . .	70 %
Début de la neuvième année jusqu'à la fin de la 12e année. . . . .	90 %

Cette garantie est assujettie aux conditions générales additionnelles suivantes :

L'acheteur doit soumettre sa réclamation sous garantie. Après avoir révisé la réclamation, le fabricant peut demander à l'acheteur de retourner la couverture de sécurité, transport prépayé, ou d'envoyer des photos de la couverture défectueuse, port prépayé, à l'adresse suivante : 1231, rue Kamato, Mississauga (Ontario) L4W 2M2 CANADA. Après avoir inspecté la couverture ou les photos retournées, l'acheteur sera informé le plus rapidement possible du règlement de sa réclamation.

Cette garantie s'applique uniquement à des défauts de fabrication et ne couvre pas la décoloration, les dommages ou défectuosités résultant d'autres

causes, y compris, mais sans s'y limiter, les calamités naturelles, l'utilisation inadéquate ou l'abus, l'entretien inadéquat, les accidents, la négligence du consommateur, les modifications à la conception, les incendies, la glace, l'exposition à la chaleur ou au froid excessif, la perte d'eau, l'assemblage ou l'installation inadéquate, les sangles effilochées ou la quincaillerie endommagée en raison de charge excessive sur la couverture (p. ex., la neige, l'eau, marcher sur la toile), la dégradation des matériaux en raison du soleil, les moisissures et l'usure due au vieillissement naturel.

Le fabricant ne sera pas responsable des coûts de main-d'œuvre ou de tout autre coût relatif à tout autre dommage lié à la défectuosité de la toile. Le fabricant ne sera pas responsable des coûts de démontage ou de remplacement du produit sous garantie, ni de toute autre dépense ou de tout autre dommage pouvant survenir en raison d'un tel démontage ou remplacement. Le fabricant payera les coûts de transport de retour après la troisième ou la cinquième (consultez le calendrier de garantie) de cette garantie ainsi que tout coût d'installation.

TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, EST, PAR LES PRÉSENTES, LIMITÉE À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE ÉCRITE. CERTAINES PROVINCES OU CERTAINS TERRITOIRES NE PERMETTENT PAS DE LIMITER LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE DE SORTE QUE LA LIMITE CITÉE PLUS HAUT POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER DANS CES PROVINCES ET TERRITOIRES.

DANS AUCUN CAS, LE FABRICANT NE SERA RESPONSABLE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS, DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE ENTRAÎNÉ PAR LA PERTE D'UTILISATION DE LA PISCINE, LES BLESSURES À OU LA MORT DE TOUTE PERSONNE OU LES DOMMAGES MATÉRIELS ET TOUTE RÉCLAMATION À CET ÉGARD EST DONC, PAR LES PRÉSENTES, EXCLUE ET REJETÉE SPÉCIFIQUEMENT. CERTAINES PROVINCES OU CERTAINS TERRITOIRES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE DOMMAGES PARTICULIERS, DIRECTS OU INDIRECTS DE SORTE QUE LA LIMITE CITÉE CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER DANS CES PROVINCES OU TERRITOIRES.

Cette garantie vous confère des droits légaux particuliers et vous pourriez également jouir d'autres droits qui varient d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Aucun représentant du fabricant ou aucun de ses agents, distributeurs ou détaillants ne peut modifier d'une quelconque façon les conditions de cette garantie.

Le fabricant n'est pas responsable de toute promesse, déclaration et garantie offertes par un tiers au-delà de celles expressément citées dans ce certificat de garantie. Les conditions de cette garantie ne créeront pas ou ne prolongeront pas toute prescription ou toute autre limite de temps, peu importe la nature. En enregistrant cette garantie, vous confirmez avoir lu et compris les conditions de cette garantie. L'acheteur est responsable de suivre toutes les consignes de sécurité fournies avec la couverture de sécurité de Latham Pool Products et d'informer tous les utilisateurs des particularités du produit ainsi que de son utilisation adéquate et sécuritaire. En aucun temps, quelqu'un ne devrait marcher volontairement sur la couverture.

Latham Pool Products Safety Cover  
Service des garanties  
1231, rue Kamato  
Mississauga (Ontario) L4W 2M2 Canada

1-888-MYPOOL2 (1-888-697-6652) | [www.yourpoolwarranty.com](http://www.yourpoolwarranty.com)

LB295F.15 6/15 cf

**Register your warranty online at [yourpoolwarranty.com](http://yourpoolwarranty.com)**  
**Enregistrez votre garantie en ligne au [yourpoolwarranty.com](http://yourpoolwarranty.com)**

Postage / lieu timbre ici

Latham Pool Products Safety Cover  
Warranty Department / Service des garanties  
1231 Kamato Road  
Mississauga, Ontario, L4W 2M2 Canada